



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le vendredi 18 mai 2018 à 17h00  
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville  
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :    Mme Annie Pronovost        mairesse  
                          Mme Marie-Andrée Trudel    conseillère municipale  
                          Mme Martine St-Amant      conseillère municipale  
                          M. Gilles Damphousse      conseiller municipal  
                          Mme Sonia Richard        conseillère municipale  
                          M. Gaétan Tessier         conseiller municipal  
                          Mme Alyne Trépanier      directrice générale  
                          Me Julie Marchand         greffière  
Est absente :        Mme Marie-Ève Tremblay    conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme la mairesse Annie Pronovost.

**2018-05-203**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,  
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**2018-05-204**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère,  
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,  
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Résolution d'engagement à respecter les conclusions de l'hydrogéologue dans le dossier « Installation d'un prélèvement d'eau souterraine -- Puits P-1 »;
4. Résolution autorisant Me Julie Marchand, greffière, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de travaux de pavage ponctuels pour l'année 2018;
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité



**2018-05-205**

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

**RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT À RESPECTER LES CONCLUSIONS DE  
L'HYDROGÉOLOGUE DANS LE DOSSIER « INSTALLATION D'UN PRÉLÈVEMENT D'EAU  
SOUTERRAINE – Puits P-1 »**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le dossier « Installation d'un prélèvement d'eau souterraine – Puits P-1 »;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation contient un engagement du requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite s'engage à respecter les conclusions de l'hydrogéologue dans le dossier « Installation d'un prélèvement d'eau souterraine – Puits P-1 ».

Adoptée à l'unanimité

**2018-05-206**

**RÉSOLUTION AUTORISANT ME JULIE MARCHAND, GREFFIÈRE, À PROCÉDER À UN  
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE CONTRAT DE TRAVAUX DE PAVAGE  
PONCTUELS POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit obtenir des soumissions pour le contrat de travaux de pavage ponctuels pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle, lors de la séance extraordinaire du 26 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement, tout contrat d'exécution de travaux comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ mais égale ou inférieure à 99 999 \$ peut être conclu de gré à gré;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, il est opportun de d'octroyer ce contrat par appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder aux demandes de soumissions sur invitation pour le contrat de travaux de pavage ponctuels pour l'année 2018;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS**



2018-05-207

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,  
appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère,  
et résolu que la séance soit levée à 17 heures 06.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

Annie Pronovost, mairesse